

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 JANVIER 2016 A 19H00

Étaient présents les conseillers :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, PIZZA Muriel, ROCCHI Jean-Pierre, SOLSONA Marie-José, CHARRAS André, DAUMIN Patrick, GROSJEAN Florence, GAMBUS Mercedes, VANHAUWAERT Michel,
- Etaient absents excusés : PIEL Martine, BONNET Ludovic (procuration à Mr Frédéric ROUX), HENNET Geneviève (procuration à Mme Mercédès GAMBUS)
- Secrétaire de séance : CARTAGENA Marie-Claire

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à la réception anticipée des documents relatifs à la restructuration du bâtiment communal abritant la mairie, l'agence postale communale et le point info tourisme et sa mise aux normes accessibilité, il y aurait lieu de modifier l'ordre du jour par la validation après leur présentation de tous les documents reçus, à savoir: l'avant-projet-sommaire de l'architecte (APS), la note d'opportunité du cabinet CEDER pour le chauffage et les éléments pour les demandes de financement notamment au titre de la DETR 2016 laquelle doit être déposée en Sous-préfecture avant le 20/01/2016.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la demande de Mr le Maire.

1) **VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE/AGENCE POSTALE/POINT INFO TOURISME AVEC MISE AUX NORMES ADAP**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'APS établi par le cabinet d'architecture Arch'Eco de Nyons concernant les travaux de restructuration et d'aménagement intérieur des locaux de la mairie et de ses annexes (agence postale et point info tourisme) avec leur mise aux normes ADAP. Ce projet est estimé à 251 812€ HT. Monsieur le Maire indique que ce projet peut être subventionné par l'Etat notamment au titre de la DETR 2016, par le Conseil Départemental de la Drôme ainsi que par le Conseil Régional pour le financement de la chaufferie granulé bois. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité : l'APS du cabinet Arch'Eco avec mise aux normes pour l'accessibilité, ainsi que l'étude réalisée par le cabinet CEDER pour la mise en place d'une chaudière à granulés de bois qui permettrait à terme de chauffer tout le bâtiment communal y compris les logements, et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour demander toutes les aides financières possibles.

2) **VALIDATION DE LA MISE AUX NORMES ADAP POUR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de diagnostic d'accessibilité établi par la société QCS Services relatif à la mise aux normes ADAP (accessibilité) de la médiathèque municipale. Ce document qui consiste à proposer une solution de travaux à réaliser pour la mise en conformité de ce bâtiment communal est estimé à 8 930€ HT. Monsieur le Maire indique que cette mission peut être subventionnée par l'Etat notamment au titre de la DETR 2016, et propose au conseil de demander d'autres subventions à d'autres financeurs. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le rapport de diagnostic d'accessibilité établi par la société QCS estimé à 8930€ HT, autorisent Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour demander tous les financements possibles.

3) **DROIT DE PREEMPTION**

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Vente bâtiment Royer situé place Banche de Cour à la SCI MODENA

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur ce bien.

QUESTIONS DIVERSES

Chantiers jeunesse

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par une association d'Etoile sur Rhône dans la Drôme. Celle-ci propose des chantiers jeunesse sur différents secteurs à des groupes d'étudiants étrangers de 18 à 25 ans plutôt anglophones.

La durée du stage est d'environ 3 semaines à un mois et se déroule entre le 14 juillet et le 15 août.

Les conditions d'accueil sont les suivantes :

12 à 15 jeunes encadrés par un animateur français bilingue qui proposent leurs services pour différents travaux sur la commune et qui participent à la vie du village.

La commune doit leur fournir les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, le gîte ainsi qu'un encadrement technique.

La participation financière de la commune serait de 5000€ pour la saison.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rendez-vous le 26 janvier prochain avec une personne référente de l'association pour de plus amples renseignements.

A suivre.

Prochain conseil municipal avant le 18/02/2016.

Séance levée à 20h05